

Des voix: Expliquez-vous!

M. Isabelle: Monsieur le Président, le but recherché par ce projet de loi privé touchant à la circonscription de Hull consiste à ajouter le nom de Aylmer à la suite de l'appellation actuelle.

La nouvelle circonscription fédérale de Hull regroupe les électeurs de deux villes seulement, soit ceux de Hull et d'Aylmer. Il serait donc logique et justifiable dans les faits que les commettants en cause soient identifiés et connus sous une appellation qui les distingue et les représente tous, soit celle de la circonscription de Hull-Aylmer.

Voilà, monsieur le Président, l'essentiel de mon exposé au sujet de la présentation de ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[Traduction]

M. le vice-président: Suis-je dispensé de lire les motions?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 4931 et 4981.

[Texte]

LE DROIT DES AUTOCHTONES À LA LIBERTÉ DE COMMERCE

Question n^o 4931—**M. Anguish:**

Le ministère du Revenu national prend-il des mesures pour que les Indiens du Canada jouissent de la même liberté de commerce que leurs homologues américains outre-frontière, droit fondamental des autochtones garanti par la nouvelle Constitution du Canada?

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Le ministère du Revenu national, Douanes et Accises est responsable de l'application de jour en jour de plusieurs dispositions légales qui servent à contrôler les allées et venues des personnes et le transport des marchandises à l'entrée et à la sortie du Canada. En ce qui a trait aux marchandises, la loi sur le tarif des douanes, la loi sur l'accise et la loi sur la taxe d'accise fournissent le fondement légal en vertu duquel les taux de droit ainsi que les autres taxes sont établis et calculés. Les dispositions de ces lois incombent au ministère des Finances tandis que leur application relève de la Douane.

Il n'existe aucune disposition spéciale dans la législation des douanes qui s'applique précisément aux Indiens de l'Amérique du Nord. Cependant, compte tenu des représentations faites par les groupes d'Indiens, la Douane est en pourparlers avec le ministère des Finances afin d'étudier la possibilité d'introduire de nouvelles dispositions tarifaires ayant trait à une exemption personnelle accordée aux Indiens qui reviennent au Canada et à l'importation de produits de l'industrie artisanale indienne.

Depuis plusieurs années maintenant, la Douane porte une attention continue aux demandes des Indiens en assurant une présence à leurs conférences et à leurs réunions, en participant à divers groupes d'étude et en offrant une formation spéciale au personnel des douanes.

Questions au Feuilleton

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SCHL

Question n^o 4981—**M. Orlikow:**

1. Qui est membre du conseil d'administration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et quelles sont leur adresse et leur profession?

2. Quels rémunération et avantages touchent le président du conseil d'administration, les directeurs, le président et le vice-président de la société?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit:

1. La liste ci-après donne le nom des membres actuels du Conseil d'administration de la SCHL ainsi que leur adresse d'affaires et leur emploi respectifs.

2. Jusqu'au 30 juin 1983, les directeurs recevront \$ 159 par jour pour siéger aux réunions du Conseil; à compter du 1^{er} juillet 1983, leur rétribution quotidienne passera à \$ 166. Les traitements du président intérimaire et des vice-présidents de la SCHL s'échelonnent entre \$ 55,978 et \$ 88,610.

Outre les avantages fixes qu'accorde la SCHL à chaque membre, ce qui équivaut à un montant situé entre \$ 8,800 et \$ 10,000, le président intérimaire et les vice-présidents sont admissibles aux avantages suivants: une voiture louée, considérée comme étant un avantage imposable à l'employé en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, est fournie sur demande; des adhésions à des cercles d'affaires, sur demande, aux frais de la Société (cinq cadres supérieurs bénéficient de ces avantages en 1983, ce qui représente \$ 4,495); un vice-président s'est vu offrir un prêt hypothécaire de second rang à taux préférentiel, comme mode de financement temporaire lorsqu'il s'est relégué à Ottawa; et les hauts fonctionnaires à l'emploi de la SCHL peuvent, s'ils le désirent, souscrire à un régime d'indemnisation différée. Il s'agit là d'un service plus que d'un avantage en soi, étant donné que la Société ne contribue pas à ce régime, et qu'à l'exception de charges minimums de comptabilité, aucuns frais ne sont engagés.

Membres du conseil d'administration

Titulaire	Emploi et adresse d'affaires
M. Raymond J. Boivin	Président intérimaire et Premier vice-président, Programmes et opérations Société canadienne d'hypothèques et de logement Chemin de Montréal OTTAWA (Ont.) K1A 0P7
M. Gérard L. Veilleux	Secrétaire du cabinet pour les Relations fédérales-provinciales et greffier adjoint du Conseil privé Édifice des Postes 59, rue Sparks, pièce 309 OTTAWA (Ont.)
M. Jean T. Fournier	Sous-ministre adjoint Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale Ministère des Finances 2 ^{de} étage nord, Place Bell Canada 160, rue Elgin OTTAWA (Ont.) K1A 0G5
M. Frank J. Callaghan	Président D. B. & J. (1971) Inc. Case postale 188 CHARLOTTETOWN (I.-P.-E.) C1A 7K5
Mme Christine D. McKee	Ombudsman de l'Université Centre universitaire, Pièces 111-111A Université du Manitoba Fort Garry WINNIPEG (Man.) R3T 2N2
M. R. Jacques Plante	Président Perspective Travail Inc. 2, Place Québec, Pièce 340 QUEBEC (Qué.) G1R 2B5